

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

L'An **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **VINGT ET UN DECEMBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le quinze décembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, Adjoint
MME Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Nicolas BALMONT, M. Bernard CHATELAIN-CADET et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Michel VINCENT
Mme Margaret GOURDIN a donné pouvoir à Mme Mylène FORESTIER
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE a donné pouvoir à Mme Lucie LITTOZ
Mme Angélique GELIS a donné pouvoir à M. Marc MILLET-URSIN
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné pouvoir à Mme Laurence GODENIR.
M. Stéphane RECOQUE a donné pouvoir à M. Michel COUTIN
M. Serge MOLINARI a donné pouvoir à Mme Antonia CHARLES
M. Hubert BERTHOLLET, absent
M. Nicolas SALLAZ, absent

Secrétaire de Séance M. Jean-Pierre LITTOZ-MONNET

LE MAIRE EXPOSE

Comme chaque année, l'association FOL de Haute-Savoie nous sollicite afin de poursuivre notre soutien aux familles de Doussard souhaitant inscrire leurs enfants en colonie de vacances organisée par UFOVAL.

En 2022, la Commune a accompagné 14 enfants pour un total de 150 journées de colonies soit une dépense de 787.50€

La participation de la Commune s'élèverait pour 2023 à 5.30€ par jour et par enfant. (en 2022 la participation était de 5.25€)

La prise de compétence de la CCSLA en matière d'accueil de mineurs se limitant aux centres de loisirs sans hébergement organisés par la Soierie et UFOVAL, ce conventionnement relève toujours de la compétence communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2019-086 du 26 novembre 2019 portant convention de partenariat financier avec la FOL pour favoriser les départs en colonie de vacances des enfants de Doussard,

CONSIDERANT la proposition d'augmenter la part de prise en charge de la Commune au titre de l'année 2023 à 5.30€ par jour d'accueil, transmis par la FOL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 25 voix pour.

APPROUVE la participation de la Commune à hauteur de 5.30€ par jour, pour l'accueil journalier des enfants de Doussard en colonie de vacances organisée par la FOL.

AUTORISE M Le Maire à signer l'avenant portant sur cette évolution.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Jean-Pierre LITTOZ-MONNET

Le Maire,
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le

N° 2022 - 083

**CONVENTION AVEC LA
FEDERATION DES
ŒUVRES LAIQUES EN
FAVEUR DES DEPARTS
EN COLONIES DE
VACANCES**



AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES

Entre la commune de DOUSSARD, Représentée par son maire en exercice soussigné, Michel CONTIN; qui agit sur mandat du Conseil Municipal en application de la délibération du 21/12/2022 n°2022-083

Et

La FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE représentée par son Président en exercice soussigné, Monsieur P. KOLB qui agit sur mandat du Conseil Fédéral

Il a été convenu ce qui suit :

Modification de l'article 1

Afin de réduire le prix de journée en centre de vacances UFOVAL des enfants ressortissant de son territoire, la commune de DOUSSARD leur attribuera une participation annuelle calculée au prorata du nombre de journée vacances effectivement réalisées, redéfinie en fonction de l'évolution des prix et dont la base est établie en 2023 à 5,30 € par jour.

Fait à

Fait à.....

Le

Le

Pour la Commune

Pour la F.O.L de Haute-Savoie

Le Maire :

Le Président : P. KOLB